



COMMUNE D'ETAGNIERES COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : BUDGET 2026

N° 45 / 12.2025 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion et des finances, représentée par MM. Martin, Gashi et Marlève, a rencontré le Syndic M. Pascal Favre en date du 17.11.2024 afin de recevoir des explications diverses relatives à l'objet du présent rapport.

Sur la base du budget validé par la Municipalité, ainsi qu'en réponse aux différentes questions des membres de notre commission, M. Pascal Favre, municipal en charge des finances, nous a fourni toutes les explications et documents disponibles afin de justifier les divers postes de ce budget ainsi que du tableau des dépenses d'investissements.

Il est important de constater que ce budget, le premier à être présenté sous le nouveau plan comptable MCH2, prévoit un déficit supérieur à celui annoncé dans le pré-budget présenté lors du dernier Conseil. Certains postes ayant sensiblement variés.

C'est le cas pour la contribution à la péréquation pour notre Commune. Montant qui se chiffre à 1'398'843 alors qu'il n'était que de 1'205'480 dans le budget 2025.

C'est également le cas pour la contribution à la réforme policière + 2,06%.

A la lecture de ce budget, nous relevons les principales informations suivantes :

- Le total des **recettes**, est évalué à CHF 6'347'961. elles sont en diminution de CHF 329'771.
- Quant aux **dépenses**, elles sont en diminution de CHF 242'706.- à CHF 6'527'574.
- A la lecture de ces chiffres l'excédent de charges annoncé sera de **CHF 179'613** en augmentation de CHF 80'476.- par rapport au dépassement annoncé dans le pré-budget de la Municipalité. (CHF 99'137.-).
- L'excédent de charges dans le budget correspond donc à environ 3.83 points d'impôt. Légèrement supérieur à la situation validée lors du pré-budget 2.12 points.
- Nous relevons également qu'avec l'introduction du plan comptable MCH2 le produit des taxes doit compenser les charges de fonctionnement ce qui aura malheureusement une influence sur la gestion des déchets urbains au sein de la Commune. Augmentation des taxes et suppression de la collecte des plastiques en benne.

Compte tenu de l'expérience de notre syndic en sa qualité de responsable des finances, ainsi que de la rigueur dont fait preuve notre municipalité, nous sommes à nouveau convaincus que tout sera entrepris afin de minimiser cet excédent de dépenses en cours d'exercice.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

Le budget a été établi comme les années précédentes de manière relativement prudente, l'excédent de charges présenté à ce stade nous paraît dès lors acceptable.

La Commission de gestion et des finances approuve l'objet tel que présenté par la Municipalité dans son préavis No 45/12.2025.

Elle propose donc au Conseil communal d'Etagnières :

- **D'adopter le budget ordinaire 2026 présentant un excédent de charge de CHF 179'613.- ;**
- **De prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte ;**
- **De prendre acte des autres éléments du rapport sur le budget 2026, notamment du tableau des dépenses d'investissements pour l'exercice 2026 et de son financement.**

Etagnières, le 21.11.2025

Au nom de la Commission

Astrit Gashi
Président

Karim Marlève
Vice-président

Jean-Pierre Martin
Membre

Alexis Bruttin
Suppléant